



Lille le 15/12/2020

Monsieur Raphael Rabier

Président du CSE

TER Hauts de France

Objet : Préavis

Vous nous avez reçu en DCI le 23/11/2020 mais celle-ci n'a pas aboutie à des points d'accords.

La colère est toujours aussi forte dans les ateliers.

L'état des effectifs, de l'organisation et le climat social se dégrade de jours en jours. Et la gestion de la pandémie n'aide pas non plus. Cette impression que le travail prime sur tout le reste, même sur notre santé, s'ajoute aux tensions existantes.

Nous ne comprenons toujours pas votre façon de procéder sur les mesures table ronde. D'ailleurs, vos propos en DCI sont clairs : les établissements TGV ont donnés plus de requalifications, cela est donc possible. Surtout, nous voyons aussi poindre le chantage « *requalification si charges supplémentaires* », encore une méthode d'économies, en plus de la poly compétence. Une requalification ne fait pas pousser de bras supplémentaires.

Sur les roulements et horaires, il suffit de discuter avec les agents pour se rendre compte du malaise. Personne ne comprend la pertinence des changements, malgré une année de communication. Pire, tous comprennent les vraies raisons : les économies. Et votre annonce de changement régulier en fonction des Services Annuels ne rassure personne, au contraire.

Car il faut ajouter à cela une continuité que l'on peut vous créditer : la baisse constante des effectifs et des postes qui vont avec ! L'annonce d'embauche pour l'année prochaine sans nous annoncer le nombre de départ ne nous étonne pas, nous savons à quoi nous attendre.

Pourtant la situation du plan de transport devrait vous alerter. Les charges de travail ne sont plus supportables par des effectifs trop peu nombreux, et ce ne sont pas des intérimaires à l'année ou des campagnes d'heures supplémentaires qui changeront la donne. Mais votre idéologie vous oblige à vous obstiner. Soit.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, nos Organisations Syndicales vous déposent un préavis de grève reconductible par période de 24 heures à partir du 23 décembre 2020 à la prise de service.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des agents du Technicentre Haut de France et ceux éventuellement appelés à les remplacer et porte sur les points suivants :

- Augmentation du nombre de requalifications de postes dans l'esprit l'accord national
- Retour à des horaires cohérents, prenant en compte les vies humaines.
- Une réelle politique d'embauche,
- L'arrêt des réorganisations,
- Une organisation permettant de faire une maintenance fiable et cohérente,
- Une réelle information sur les investissements et les projets d'entreprise avec les IRP,
- L'arrêt du management au chantage, des méthodes de culpabilisation, etc. (Lean management, Dupont de Nemours...)

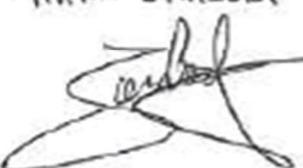
Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour :

La CGT

SENS D.


Sud-Rail

MARC LAMBERT


L'UNSA Ferroviaire



Tournay JJ

FO

